

DATE DE CONVOCATION
18/08/2025

DATE D’AFFICHAGE
18/08/2025

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE
25
PRÉSENTS
16
VOTANTS
23

L’an deux mille vingt-cinq, le **lundi 25 août**, à 18 heures 30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s’est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Damien de WINTER, Maire.

Etaient présents

M. Damien de WINTER, Mme Marie-France MOLLET, M. Jean-Pierre ISABEL, Mme Sophie MOBASHER, M. Bruno LECŒUR, M. Patrick DESVAGES, Mme Marie-France LEBON, Mme Catherine SIBBILLE, Mme Patricia FREIDOZ, M. Christophe BISSEY, Mme Nelly AUBRON, M. Olivier VÉLASQUEZ, Mme Magali LE BLAIS, Mme Edith LE ROUX, M. Nicolas RICHTER, Mme Agathe PETRIGNANI.

Absents excusés

M. Jean-Louis BOISSÉE donne pouvoir à M. Jean-Pierre ISABEL
Mme Sara ROUZIÈRE donne pouvoir à M. Bruno LECŒUR
Mme Monique BOBLIN donne pouvoir à Mme Sophie MOBASHER
Mme Josette ALDROVANDI donne pouvoir à Mme Edith LE ROUX
M. Abdellah FAWZI donne pouvoir à Mme Marie-France MOLLET
M. Frédéric LACOUR donne pouvoir à M. Patrick DESVAGES
M. Bertrand VERSTRAETE donne pouvoir à M. Damien de WINTER

Absentes

Mme Naïma ANNOUCHE
Mme Isabelle PIERRE

Secrétaire de séance : Mme Marie-France MOLLET

Délibération n° 25.08.25/10

Objet / Renouvellement de l’adhésion au dispositif régional « Atouts Normandie »

Madame Marie-France Mollet informe Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux que la Région Normandie a mis en place le dispositif « Atouts Normandie », destiné aux jeunes de 15 à 25 ans, résidant ou scolarisés en Normandie.

Elle rappelle que ce dispositif propose deux volets d’aide :

- un volet formation, permettant le soutien financier pour l’achat de matériel professionnel ou de manuels scolaires pour les lycéens, apprentis ou stagiaires de la formation professionnelle ;
- un volet engagement, destiné à soutenir l’accès à la culture, au sport et à la citoyenneté, via un porte-monnaie virtuel utilisable auprès de structures partenaires.

Afin de permettre aux jeunes de la commune de continuer à bénéficier de ces avantages, il convient de renouveler l’adhésion de la collectivité au dispositif.

L’adhésion implique notamment que la Ville :

- soutienne la communication locale autour du dispositif,
- s’engage dans le développement du réseau de structures partenaires sur son territoire,
- favorise l’engagement des jeunes dans des actions de bénévolat ou de citoyenneté.

Madame MOLLET propose donc à l'assemblée délibérante d'approuver le renouvellement de l'adhésion au dispositif « Atouts Normandie ».

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité ;

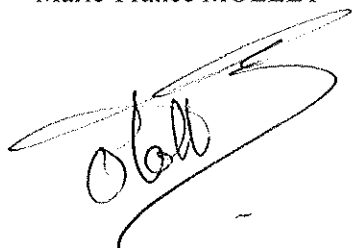
DÉCIDE de renouveler l'adhésion de la commune de Giberville au dispositif régional « Atouts Normandie » ;

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer toute convention ou document afférent à la mise en œuvre de ce dispositif ;

CHARGE Monsieur le Maire ou son représentant de la diffusion de l'information sur le dispositif auprès des jeunes et des structures locales concernées (associations, établissements scolaires, etc.).

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme,

La secrétaire de séance,
Marie-France MOLLET



Le Maire,
Damien de WINTER



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-211403019-20250825-250825-10-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/09/2025